



**SANTÉ
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **05 avril 2024**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 04 avril 2024

Présents pour la CFDT : Benjamin Vitel – secrétaire national, Pierre Graux et David Mandicourt – négociateurs nationaux, François Gieux – secrétaire fédéral

Nouvelle séance de négociation pour la branche, il n'en reste plus que 2 pour pouvoir arriver à un accord sur les bas salaires d'ici juin.

Fait nouveau depuis fin janvier, les employeurs ont une proposition d'accord de politique salariale dont l'objet est entre autres l'extension des 183 €, et la revalorisation du travail de nuit, de dimanche et les jours fériés. Les employeurs refusent toutefois d'en partager une version numérique ou papier aux négociateurs présents, mais souhaitent la présenter et en diffuser une version plus aboutie.

La CFDT a manifesté son incompréhension face à la méthode de négociation envisagée qui ne respecte pas les règles du dialogue social.

Concernant le contenu de l'accord, la CFDT explique que la proposition ne résout pas le problème des 183 € pour toutes et tous puisqu'elle introduit des effets de seuil l'octroi des 183 € étant réservé aux plus bas salaires, dont le niveau est toujours celui de l'accord du 26 septembre alors que le SMIC a évolué depuis. Elle rappelle son opposition à une clause de conditionnalité de la mesure au versement des financements, ce qui a déjà engendré l'absence de signature en janvier dernier.

La CFDT a réitéré la possibilité de faire autrement et d'octroyer les 183 € à tous les salariés de la branche qui n'en sont toujours pas bénéficiaires aujourd'hui, il n'y aura pas de sujet si le périmètre est « pour tous ». L'accord de novembre sur les classifications et rémunérations permettrait de plus d'intégrer les dépenses supplémentaires de plus d'un milliard d'euros dans le financement de la CCUE.

Concernant les revalorisations du travail de nuit, de dimanche et de jour férié, la proposition reste la même qu'en janvier. La CFDT redit à nouveau que cet accord n'avait pas obtenu sa signature, et que cela ne répond pas au principe de recherche de la convergence tant entre les CCN existantes qu'avec la fonction publique hospitalière. Elle souhaite donc reprendre les principes d'augmentation de 25 % qui ont été donnés à la fonction publique hospitalière.

sante-sociaux.cfdt.fr

Fédération CFDT santé-sociaux

47-49, avenue Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19

Tél : 01 56 41 52 00 — Fax : 01 42 02 48 08

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Les employeurs se sont finalement rapprochés du projet d'accord de méthode envoyé à la précédente réunion par la CFDT Santé Sociaux en indiquant reprendre la proposition d'utiliser la totalité des financements octroyés pour les négociations salariales de cette année dans le but d'étendre à toutes et tous la prime de 183 € net par mois. Au regard des chiffrages disponibles, cette mesure pourrait entrer en application dès le 1^{er} juillet 2024. En revanche, cette nouvelle version ne revisite pas les éléments concernant les revalorisations.

Pour la CFDT, il reste encore des points durs à retirer du projet d'accord, il contient notamment une clause qui n'est pas acceptable, l'employeur pourrait en effet ne pas verser la prime ou en arrêter le versement en cas de financements insuffisants. De même, il faudra nécessairement retravailler la question de la revalorisation des heures de nuit, de dimanche et de jours fériés. Cependant, pour la première fois nous sommes en présence d'un accord qui étend les 183 € à tous les salariés de la branche à compter de juillet 2024.

Au vu des réactions des autres organisations syndicales avant qu'elles ne quittent la séance, celles-ci semblent dans l'optique de refuser le principe même de l'accord puisque celui-ci ne reprend pas leurs propositions qui ne respectent pas les contraintes financières définies par l'État, et pour qui, tout accord sera insuffisant par nature.

Concernant la négociation de la CCUE, rappelons que la seule proposition d'accord sur la table est celle de la CFDT, qui répond une nouvelle fois seule face aux employeurs. Le retour de la chaise vide qui a été récurrente en 2023, semble recommencer en cette année 2024, mais la CFDT, elle, continuera à porter ses revendications en séance.

La CFDT rappelle aux employeurs qu'il est temps qu'ils fassent enfin des contre-propositions à la table des négociations. Les arbitrages financiers concernant le projet de loi de finance qui prendront en compte le financement de la CCUE se feront cet été, il faut donc avancer pour pouvoir proposer un chiffrage à ce moment-là.

La CFDT a donc interrogé AXESS sur le chiffrage qu'elle envisageait pour son projet de CCUE, mais cela n'est pas encore fait. La CFDT, elle, a fait le calcul de ce que coutera la convergence avec la fonction publique hospitalière. Elle est consciente de l'énormité de la somme mais là encore il est plus que temps qu'AXESS arrive avec de vraies propositions et non plus un PowerPoint d'intentions. Il est désormais nécessaire d'entrer dans la confrontation technique.

La CFDT est à nouveau agacée par les tentatives répétées des employeurs de vouloir invisibiliser les contraintes inhérentes à nos métiers. Pour la CFDT, c'est son mandat et une ligne rouge qu'elle refusera de franchir. Il est temps de nommer et de normer pour objectiver les risques de nos métiers. Nous ne sommes plus à l'heure des religieuses et des vocations, nous avons des métiers, des compétences et des risques inhérents à nos pratiques professionnelles. Si AXESS n'a pas de projet écrit, celui de la CFDT est prêt.

Au détour de la proposition d'accord d'AXESS pour la revalorisation des métiers de la petite enfance, la CFDT a compris à travers les mesures proposées que l'accord 183 € pour tous du matin, n'était pas vraiment pour tous puisque les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant en étaient exclus. Encore une fois, on marche sur la tête. La CFDT a de fait pointé le manque de crédibilité des employeurs quand d'un accord à l'autre ils introduisent des mesures permettant de déroger à ce qui est négocié par ailleurs. Elle a également pointé le fait qu'en dépit du bon sens, cette mesure créerait de nouveaux exclus et coûterait plus cher que la mesure d'extension des 183 €.



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

En définitive, des annonces mitigées sur cette séance, et probablement des crispations à venir au vu des incohérences patronales.

Les négociateurs